

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2024 / 1 / 16SOLLICITATION
D'UNE SUBVENTION
AU TITRE DE LA
DOTATION DE
SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT
LOCAL (DSIL) 2024
*****RENOVATION DES
SANITAIRES DE
L'ESPACE ROGER
PLANQUARTDATE DE CONVOCATION
6 Février 2024DATE D'AFFICHAGE
6 Février 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Quatre, le Douze Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent excusé :

M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric

Absent :**A été nommé secrétaire** : M. DELBROUCQ Damien

L'Assemblée est informée que les sanitaires de l'Espace Roger Planquart doivent faire l'objet de travaux de rénovation.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 66 253,70 euros HT.

Compte tenu que ces travaux de rénovation sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 40 % par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation des sanitaires de l'Espace Roger Planquart ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la subvention DSIL 2024 à hauteur de 40 % pour ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y référant.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

